

Contrôle des autorisations de former existantes dans les professions comportant des travaux dangereux

| Processus | Précisions / instruments | Remarques | Responsabilité |
|-----------|---|--|--|
| | <p>Les documents décrivant les mesures à prendre sont élaborés systématiquement par groupe de professions. Les entreprises des métiers concernés doivent être contrôlées</p> <p>Alternative: l'OrTra envoie les documents aux entreprises formatrices (adresses fournies par l'Office)</p> <p>Toutes les entreprises autorisées à former dans la profession concernée</p> <p>Moyen de pression: aucun contrat d'apprentissage avec une personne de moins de 18 ans ne sera approuvé si les documents Engagement écrit de l'entreprise sont incomplets</p> <p>Délai: quatre semaines pour renvoyer les documents</p> <p>contrôles ponctuels</p> <p>Blocage automatique des contrats d'apprentissage avec des personnes de moins de 18 ans</p> <p>Les documents Engagement écrit de l'entreprise sont scannés et stockés dans le dossier de l'entreprise formatrice à l'intérieur du système informatique</p> <p>Légende: CS = collaborateur spécialisé IA/CF = inspecteur des apprentissages / conseiller en formation OrTra = organisation du monde du travail</p> | <p>Délai: approbation du SEFRI + 24 mois</p> <p>Système informatique</p> <p>- La liste des entreprises à visiter (numéros d'identification est transmise à l'inspectorat du travail; réponse dans les 2 semaines. Le contrôle s'effectue aussi dans les ateliers détenteurs d'une auto-risation de former.</p> <p>- Vérification: faut-il une nouvelle autorisation de former ou seulement un engagement écrit complémentaire?</p> | <p>IA/CF</p> <p>CS</p> <p>IA/CF</p> <p>CS</p> <p>CS</p> <p>IA</p> <p>IA/CF</p> <p>CS</p> |